

ARRETE N°25 02 04 P
portant composition du jury d'établissement – Automne 2024

Le Directeur de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard (UTBM),

Vu le Code de l'Education,

Vu le décret n° 99-24 du 14 janvier 1999 portant création de l'Université de Belfort-Montbéliard,

Vu l'arrêté ministériel du 16 juillet 2021 portant nomination du directeur de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard,

Vu le règlement des études 2024/2025 de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard,

Arrête

Article 1 :

Le jury d'établissement est présidé par le Directeur de l'UTBM. Il est composé de la Directrice aux Formations et à la Pédagogie (DFP) ou de sa/son représentant-e, des responsables de formations d'ingénieur sous statut étudiant ou de leurs représentants, des responsables de formations d'ingénieur sous statut apprenti ou de leurs représentants, d'un représentant du tronc commun, soit le responsable de première année, soit le responsable de deuxième année, du directeur du pôle des Humanités ou son représentant. A minima une femme et un homme sont membres du jury de suivi d'établissement. Le directeur de l'UTBM peut s'adjoindre avec voix consultative toute personne qu'il jugera susceptible d'éclairer la décision du jury d'établissement.

Le jury d'établissement, pour le semestre d'Automne 2024, se réunira le :

Mardi 25 février 2024 – Salle P130 (site de Sevenans) – 09h00

Président du jury : Ghislain MONTAVON – Directeur de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard,

Membres du jury :

- Florence TYNDIUK – Directrice aux Formations et à la Pédagogie (DFP),
- Morad MAHDJOUR – Responsable de la FISE Mécanique et Ergonomie,
- Denis CHOULIER – Responsable de la FISE Systèmes Industriels,
- Mohamed BECHERIF – Responsable de la FISE Énergie et Génie Électrique,
- Marina GASNIER – Responsable du Pôle Humanités,
- Abdeljalil ABBAS-TURKI – Responsable de la FISE Informatique.
- Sébastien ROTH – Responsable de la FISE Mécanique,
- Mohamed TACHIKART – Responsable des formations Tronc Commun,
- Alexandre RAVEY - Responsable de la FISA Énergie et Génie Électrique,
- Toufik BOUDOUEH – Responsable de la FISA Logistique Industrielle,
- Amir HAJJAM-EL-HASSANI – Responsable de la FISA Informatique,
- Nadir LEBEAL – Responsable de la FISA Mécanique et Transports.

Article 2 :

Le jury d'établissement ne peut prendre de décision valable en deçà de cinq membres présents ou représentés.

Article 3 :

Les décisions du jury d'établissement sont définitives et sans appel au sein de l'établissement.

Article 4 :

Le Directeur Général des Services de l'Université de technologie Belfort-Montbéliard est chargé de l'exécution du présent arrêté ainsi que de sa transmission à la Rectrice académique de la région Bourgogne-Franche-Comté, Chancelière des Universités.

Après transmission, le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'Université de technologie de Belfort-Montbéliard et sur son portail d'information interne.

Fait à Sevenans, le 21 février 2024.

Le Directeur,
Ghislain MONTAVON

